



Contentieux demandant un montant différent de la banque dfrance

Par **nilkoss**, le 14/02/2014 à 15:17

bonjour je viens vers vous pour savoir quelle conduite et demarches a faire concernant un contentieux...

En 2010 de mon plein grès je constitue un dossier de surendettement afin de pouvoir régler mon dû chez principalement S.F.R..

La banque de france a fait donc un échelonnement de mon dû auprès du créancier.. d'un montant de 714 euros environ... dossier qui a été transmis vers un contentieux

Au jour d'aujourd'hui je me dirige vers le contentieux pour savoir combien je dois et combien j'ai donné, le contentieux m'annonce que je dois plus de 1000euro...

j'ai vu un avocat qui m'a certifié qu'il ne fallait pas payer... La dessus ok mais du coup je vais être fiché moi et ma conjointe vu que l'on vient d'ouvrir un compte joint... j'aimerais avec votre aide savoir que dois-je faire pour ne pas voir débarquer des huissiers chez moi...

merci de votre attention

Par **coco25**, le 19/02/2014 à 16:49

Bonjour,

Tant que vous respectez votre plan banque de france, toutes les procédures d'exécution sont suspendues pour les créanciers inscrits dans le plan. SFR ne pourra mandaté un huissier de justice pour pratiquer une saisie. De plus pour cela il doit être muni d'un titre exécutoire.

L'inconvénient du dépôt d'un dossier banque de france est le fichage. Vous pouvez vous faire accompagner par un professionnel comme negociermadette.com dans le traitement de votre litige.